

Le patrimoine culturel des zones humides et la Convention de Ramsar

On peut constater, à la lecture des autres fiches de ce dossier, que depuis l'origine de la civilisation, les populations du monde entier vivent en contact étroit avec les zones humides, utilisent leurs ressources naturelles et gèrent l'eau de diverses manières. Cette relation étroite et ancienne a fait naître des structures et des liens culturels forts qui ont évolué selon les dynamiques sociales de chaque siècle. L'eau et les zones humides façonnent depuis longtemps la vie des êtres humains.

À leur tour, les liens traditionnels entre l'homme et les zones humides ont forgé des coutumes et des croyances qui continuent d'influer sur l'attitude des sociétés locales contemporaines. Cependant, dans la plupart des régions du monde, ces liens se sont distendus à mesure que l'apport de solutions de plus en plus techniques aux questions de la sécurité de l'eau et de la sécurité alimentaire, et qu'une population urbaine en expansion causaient une détérioration générale et la destruction des zones humides. Malheureusement, de nombreux décideurs et gestionnaires des zones humides n'admettent pas encore suffisamment l'importance du rôle que peuvent et doivent jouer les aspects socioculturels dans

la gestion durable des zones humides de sorte qu'à ce jour, les programmes de conservation des zones humides ne tiennent généralement pas assez compte des aspects culturels.

Il est satisfaisant, cependant, d'observer que depuis quelques années les Parties contractantes à la Convention de Ramsar comprennent qu'il faut faire connaître plus largement les relations entre les valeurs naturelles et culturelles associées aux zones humides. Elles ont aussi compris la nécessité d'apporter des orientations aux gestionnaires des zones

humides et aux gardiens du patrimoine culturel mondial sur les moyens de travailler et de poursuivre des objectifs communs. Dès 1996 et 1997, le Groupe Ramsar d'évaluation scientifique et technique (GEST) a demandé que la question de «l'importance des zones humides pour l'homme» soit inscrite dans les lignes directrices de



Pour les pêcheurs Bozo du delta intérieur du Niger au Mali, la pêche est un mode de vie: toute la famille participe à l'expédition de pêche qui peut durer plusieurs jours.

la Convention relatives à l'utilisation rationnelle et la gestion. Dans la Résolution VII.8 (San José, 1999), les Parties ont adopté des *Lignes directrices pour la mise en œuvre et le renforcement de la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides*, notant l'importance cruciale des «valeurs ancestrales, connaissances et institutions traditionnelles» pour la gestion et l'utilisation durable des zones humides. Le Comité Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com) a déjà commencé à préparer des orientations adressées aux gestionnaires des zones humides en organisant une séance technique à l'occasion de sa réunion, en Tunisie, en avril 2000, intitulée «les aspects culturels des zones humides méditerranéennes et leur contribution potentielle à l'utilisation durable des ressources des zones humides». MedWet/Com a identifié, à cette occasion, une panoplie de «principes directeurs» de base qui sera élargie et renforcée par d'autres organes de la Convention.

À noter que le Comité permanent de la Convention a choisi pour thème de la 8^e Session de la Conférence des Parties (COP8) «Les zones humides: l'eau, la vie et la culture» et qu'une des Séances techniques de la COP sera consacrée aux «aspects culturels des zones humides comme instrument de leur conservation et de leur utilisation durable». La Séance examinera un projet de

« Ces dernières années, la Convention de Ramsar a compris qu'il fallait faire connaître plus largement les relations entre les valeurs naturelles et culturelles associées aux zones humides. »

document d'orientation qui sera discuté et, éventuellement, adopté par les Parties et présentera des connaissances fondamentales – dont bon nombre sont passées en revue dans d'autres fiches du présent dossier. Elle recommandera, à l'intention des autorités et gestionnaires des zones humides, des moyens d'encourager le travail d'équipe aux niveaux national et des sites, avec les organes et institutions culturels qui partagent les mêmes objectifs.

En préparant un projet de résolution et des projets d'orientation qui seront examinés par la COP, les organes de la Convention apportent leur expérience et leur connaissance des valeurs naturelles des zones humides en vue d'instaurer une collaboration fructueuse avec plusieurs institutions qui s'intéressent à l'aspect culturel de la gestion des ressources. Le Conseil archéologique européen (CAE) qui donne des avis sur les aspects culturels et techniques de l'archéologie des zones humides a adopté «une stratégie pour la gestion du patrimoine des zones humides» qui promet d'améliorer le partenariat avec la Convention et de participer à la COP8 de Ramsar; la stratégie se trouve dans l'ouvrage récemment publié par le CAE, *The Heritage Management of Wetlands in Europe* (2001), qui propose d'autres avenues de collaboration avec la Convention. SEHUMED (Sede para el Estudio de los Humedales Mediterráneos), à l'Université de Valence, en Espagne, collabore étroitement avec MedWet et d'autres organes de la Convention à différents égards, tout comme ARC (Alliance of Religions and Conservation) et la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette dernière, avec ses organes consultatifs, l'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM, est en train de discuter, avec des experts Ramsar, de la préparation de ses propres *lignes directrices sur la gestion des paysages culturels* qui devraient être publiées en 2002, afin que ces

HUMEDALES



Les zones humides: L'eau, la vie et la culture.

travaux puissent être reflétés dans le projet d'orientations Ramsar.

La Journée mondiale des zones humides 2002, le 2 février, donne l'occasion aux gestionnaires des zones humides et à tous les amateurs du monde entier d'observer le patrimoine culturel des zones humides dans leurs régions respectives ainsi que les questions clés de gestion des valeurs aussi bien culturelles que naturelles. Nous espérons que beaucoup de documents utiles seront soumis à mesure que les activités de la JMZ seront annoncées au Bureau Ramsar et rendues publiques.

Bureau Ramsar

Rue Mauverney 28
CH-1196 Gland
Suisse
Tél.: +41 22 999 0170
Fax: +41 22 999 0169
E-mail: ramsar@ramsar.org
Site web: <http://ramsar.org>

